



Les Séminaires du Monde Méditerranéen

« L'eau en Méditerranée »

**La question du financement du point
de vue des bailleurs de fonds**

**Séminaire IPEMED - OIEau - Plan Bleu
14 Novembre 2009**

Maurice Bernard

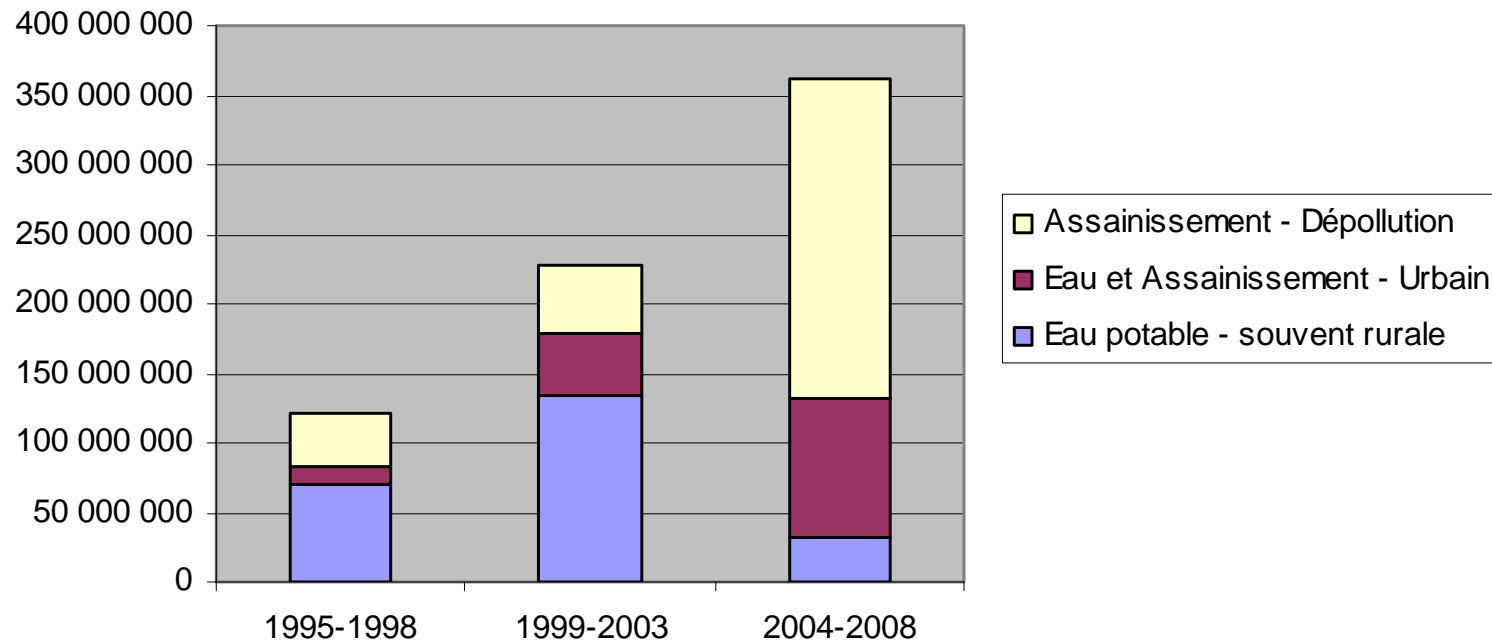
Division eau et assainissement de l'AFD



L'Agence Française de Développement

- L'AFD: opérateur pivot de l'APD de l'état français, des engagements croissants dans le secteur de l'eau

Evolution des engagements en Méditerranée par secteur



- Priorités sectorielles en Méditerranée
 - une gestion plus efficace de la ressource
 - la dépollution de la Méditerranée, (H2020)



Les financements des bailleurs de fonds : 1 Md €/an

- **Pour moitié Multilatéral**

- **Banque Mondiale** : engagement croissant dans la région (en moyenne annuelle 49 M USD sur la période 1989-1993 contre 178 MUSD sur 2002-2006). Total 1994-2006 : 1 626 MUSD
- **BEI** : env. 3 Mrd d'€ depuis les années 1980 (1,6 Md € pour l'eau et 1,6 Md € pour l'ass.) Concentration Maroc-Tunisie-Turquie (50 % du total)
- **CE** : des montants annuels très irréguliers. 1995-2004 = 780 MUSD

- **Pour moitié Bilatéral (base OCDE sur 1973-2004)**

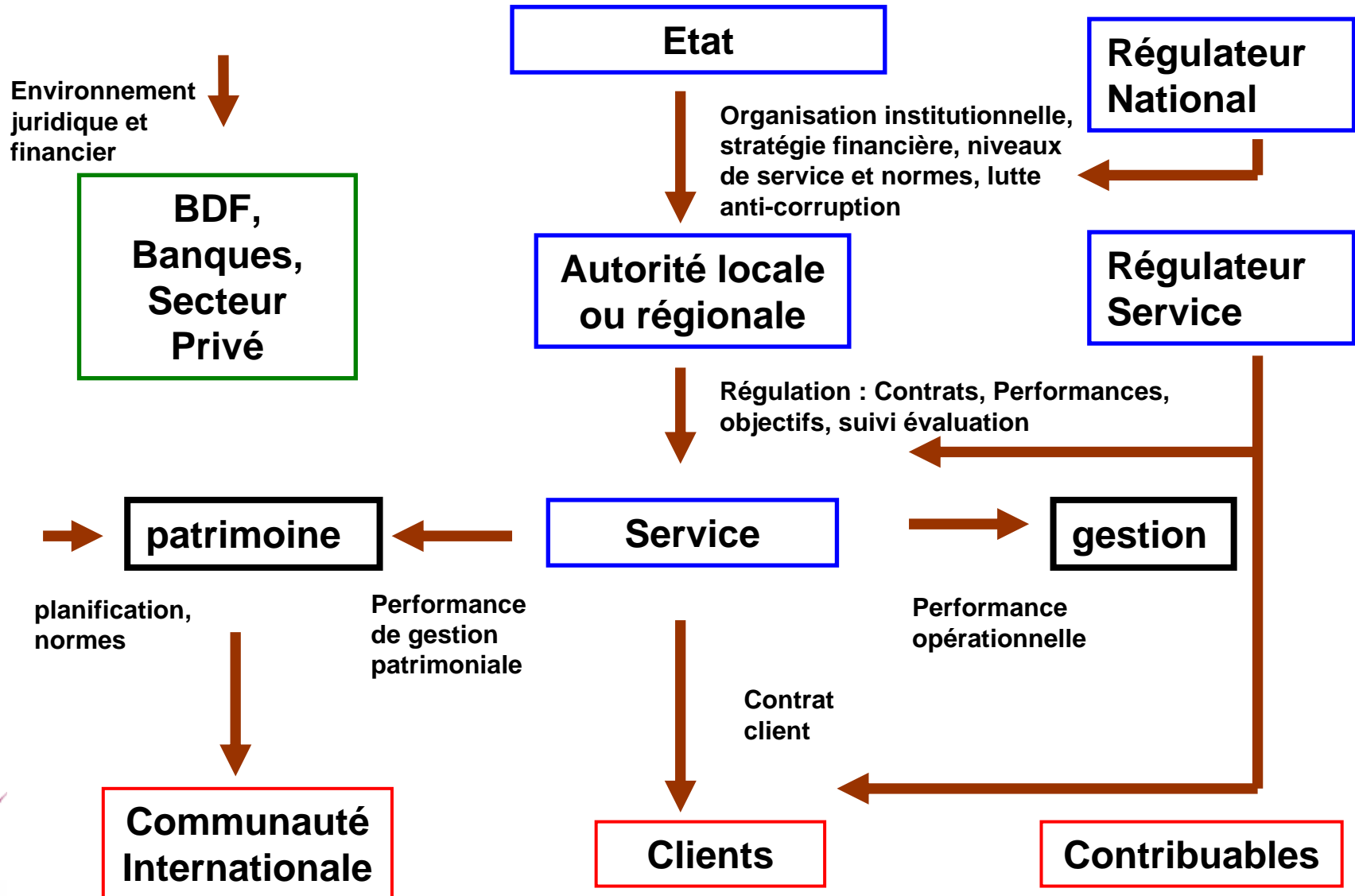
- **Etats-Unis** : 6 Mrd USD, concentrés sur de l'urbain (+ 50%) et dans l'ordre décroissant : égouts, AEP, irrigation
- **Allemagne** : 4,75 Mrd USD répartis équitablement entre urbain/rural. AEP, barrages, égouts et irrigation
- **Japon** : 3,7 Mrd USD répartis équitablement entre urbain/rural. AEP, irrigation, barrages
- **France** : 1,9 Mrd USD répartis équitablement entre urbain/rural. AEP, traitement des eaux usées, égouts.

Enjeux du financement du secteur

- **Des nouvelles modalités d'intervention des bailleurs :**
 - La montée en puissance des **cofinancements européens au sein d'approches programme** grâce notamment à la Facilité d'Investissement de Voisinage (FIV) de l'UE (mise en œuvre des principes de la Déclaration de Paris)
 - **Les fonds et programmes d'appui aux politiques publiques et de renforcement de capacité** : H2020, FEMIP, CMIM....
- **Le financement des bailleurs représente moins de 10% des besoins de financement du secteur :**
 - Nécessité d'un effet catalytique : faire levier sur les politiques sectorielles
 - Bonne gouvernance du secteur



Organisation institutionnelle et enjeux de gouvernance du secteur de l'eau et de l'assainissement



L'eau est un don de dieu... mais le poisson aussi !

- ❑ La ressource en eau : bien public social et économique => inaliénable
- ❑ Le service de mise à disposition de l'eau chez l'utilisateur et de restitution après usage au milieu naturel mobilise:
 - Des infrastructures de production, potabilisation, transport, stockage, distribution
 - Des infrastructures de collecte et d'épuration des eaux usées
 - Des moyens d'exploitation : énergie, main d'œuvre, réactifs...
- ❑ La fourniture d'eau a donc incontestablement un coût, la question qui se pose est « comment le financer ? »
- ❑ Le paiement de l'eau : un débat amplifié par les positions dogmatiques sur les modalités de gestion du service (en régie ou par un acteur privé)





Fin à effet de levier



financements



remboursements

Flux Financiers du secteur eau et asst

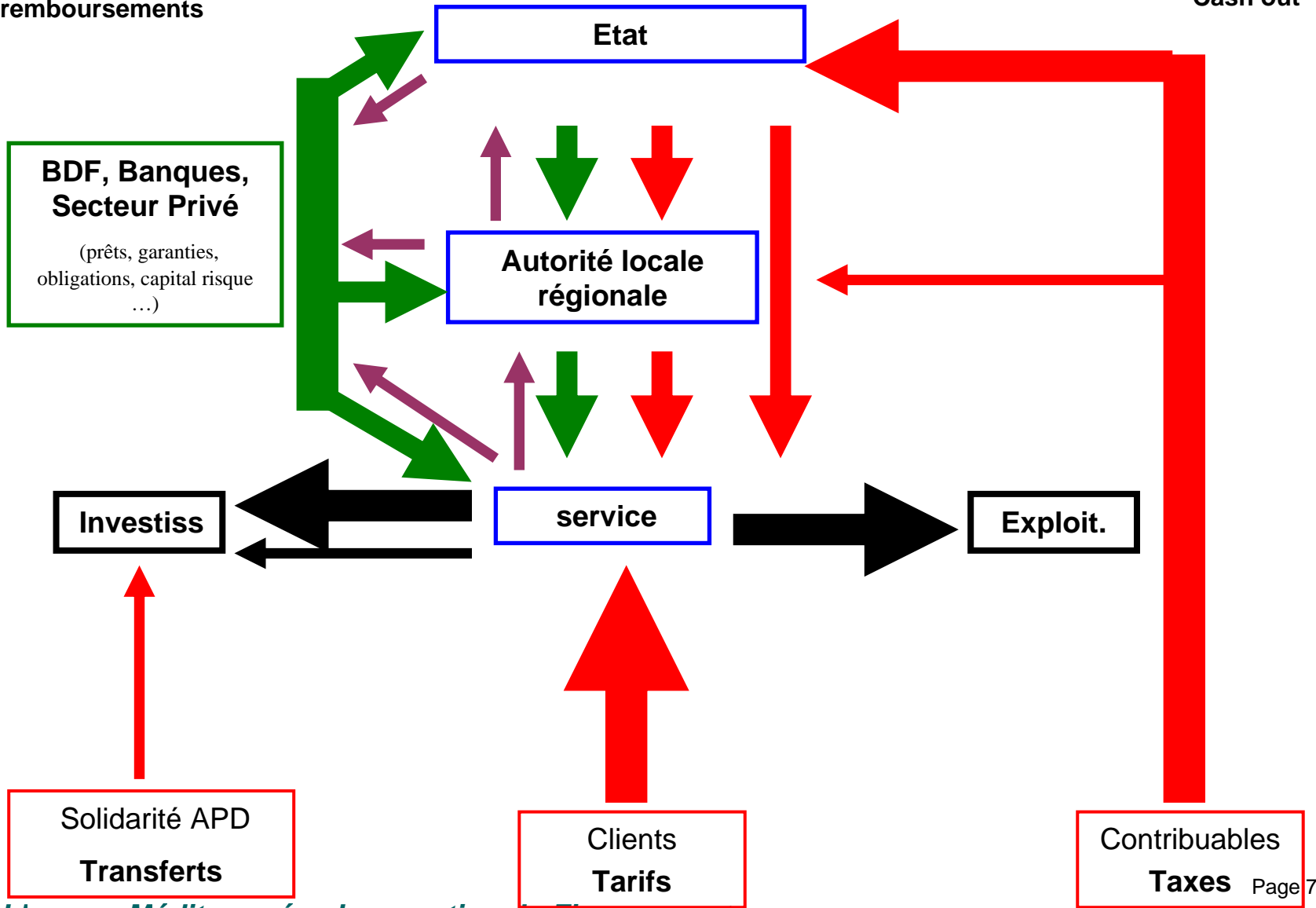
Sources de revenus



Cash in



Cash out





Comment financer le coût du service d'eau

❑ Par la fiscalité:

- Légitime en raison des bénéfices collectifs induits : santé, productivité, protection de l'environnement...
- Oui mais...ressources fiscales sont limitées et en concurrence avec d'autres secteurs (santé, éducation, transport, etc.)

❑ Par la tarification, l'utilisateur paye en fonction de son usage:

- Sa consommation (la quantité)
- Son utilisation (la qualité des eaux usées rejetées)

❑ Par la solidarité internationale et locale

❑ Le financement doit permettre:

- « en prix moyen », la couverture de l'ensemble des coûts du service (coûts d'investissements et d'exploitation)
- l'accès au service de tous à un prix « abordable » (dimension sociale et économique)
- un usage raisonné et durable de la ressource

La tarification des services

- ❑ Décider la part du coût financé par le contribuable et la part du coût financé par l'utilisateur => fixation du prix moyen
- ❑ Mettre en œuvre des solutions solidaires de partage des coûts afin que les prix soient abordables pour tous :
 - péréquation tarifaires entre usagers (riches/pauvres, particuliers / acteurs économiques, entre territoires...)
 - subventionnement des factures des usagers les plus démunis
- ❑ Intégrer les objectifs d'usage durable de la ressource :
 - Lutter contre les pertes et le gaspillage
 - Restituer au milieu récepteur une eau de qualité (tenir compte de la qualité des rejets)
 - La dimension économique (usages et coût marginal)
- ❑ Respecter l'équité du citoyen devant le service public: pas de discrimination



La gratuité de l'eau... non équitable et non durable

- Profite d'abord à ceux qui bénéficient déjà du service
- En fragilisant les ressources de financement du secteur, elle pénalise les populations qui n'ont pas accès et constitue un frein à l'accès universel
- Les populations qui n'ont pas accès au service payent déjà 2 à 5 fois le prix pratiqué par le service public pour un service sans garanti de qualité
- Incite au gaspillage et n'incite pas à une gestion performante des services et du patrimoine => finalement elle augmente le coût du service
- Le droit à l'eau, c'est comme le droit à la nourriture, ça ne veut pas dire la nourriture gratuite



Financement du secteur de l'eau en France

□ Jusqu'en 1991:

- financement des investissements par les mécanismes de solidarité (FNDAE...) et le budget des collectivités territoriales
- Financement de l'exploitation par la tarification

□ 1992 : loi sur l'eau et mise en place de la M49

- Eau et assainissement consacrés comme services publics à caractère industriel et commercial
- Budget annexe équilibré par la tarification (yc la section d'investissement) et amortissement du patrimoine
- Participation aux financements des mécanismes de solidarité (Agences Eau) et des collectivités territoriales (région, dept)

□ Prix moyen : 3 €/ m³

- 1/3 eau
- 1/3 assainissement
- 1/3 taxes et redevances





Merci de votre attention